



MARCO-EN-BAROEUL UN ART DE VIVRE



**POLICE
MUNICIPALE**

marcq-en-baroeul.org





La sécurité des personnes et des biens constitue l'une des premières libertés pour nos concitoyens.

Si cette mission incombe prioritairement à l'État, au travers de la Police Nationale qui dispose d'un commissariat à Marcq-en-Barœul, elle est aussi de la responsabilité de tous les acteurs de terrain, au premier rang desquels se trouve la municipalité.

Avec la Police Municipale, la Ville de Marcq-en-Barœul entend prendre une part active à la sécurité des Marcquois, consciente que la tranquillité dans les quartiers est un préalable indispensable à l'Art de Vivre qui fait notre devise.



Cette volonté trouve également sa traduction avec un système de vidéoprotection efficace, mis en œuvre depuis 2010, qui s'appuie sur plus de 260 caméras et un Centre de Supervision Urbain.

Forte aujourd'hui de 36 personnes bien équipées et entraînées pour réagir à toutes les situations, la Police Municipale poursuit sans relâche un travail difficile et souvent méconnu, en complémentarité avec la Police Nationale et dans un climat de confiance et d'étroite collaboration avec celle-ci.

La qualité de ce partenariat permet d'optimiser la présence policière sur le terrain, dans un souci constant de proximité et d'efficacité dans notre action commune en faveur de la sécurité des Marcquois, qui reste plus que jamais une des priorités de la municipalité.

Alain CHASTAN

Adjoint au Maire
Tranquillité publique et prévention
Ressources humaines - État civil - Élections

Bernard GÉRARD

Maire de Marcq-en-Barœul
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille
Conseiller Régional
Ancien Député



Des missions d'écoute, de prévention et de sécurité

Les agents de la Police Municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui ont des missions de prévention visant à assurer la tranquillité et la surveillance de la ville et notamment :

- Le bon ordre (troubles de voie publique, surveillance des lieux de rassemblement, foires, manifestations...)
- La sûreté (prévention des actes délinquants, vols, dégradations)
- La sécurité (prévention des accidents, sécurisation des voies de circulation, stationnement, zone bleue, dépôts sur le domaine public, divagation des animaux...)
- La salubrité (dépôts sauvages, nettoyages des terrains...)
- Et la tranquillité publique (nuisances sonores).

Un rôle majeur pour préserver le cadre de vie des Marcquois

Les policiers municipaux sont placés sous l'autorité du Maire dont ils appliquent les pouvoirs de police.

Ils sont assermentés par le Tribunal de Police et agréés par le Procureur de la République et le Préfet. Ils sont habilités à constater et à relever toutes les infractions à caractère pénal par procès verbaux ou rapports.

Ils peuvent relever l'identité des contrevenants et les verbaliser. Ils sont autorisés à interpeller le ou les auteur(s) d'un flagrant délit pour une présentation immédiate à l'officier de police judiciaire territorialement compétent.



LE RÔLE DU MAIRE

Le Maire détient un pouvoir de police générale. Il prend des décisions destinées à maintenir l'ordre public et il en assure l'exécution. Officier de l'État civil, il est aussi officier de police judiciaire. À ce titre, il est placé sous l'autorité du Préfet et du Procureur de la République.

Des dispositifs efficaces pour *une Police Municipale de proximité*

Un système de vidéoprotection déployé dans toute la ville

La ville de Marcq-en-Barœul est équipée de plus de 260 caméras. Les enregistrements sont visualisés en direct au Centre de Supervision Urbain. L'objectif est de surveiller mais aussi de fournir à la police des informations sur des faits délictuels, criminels ou accidentels.

Des opérations de prévention de la sécurité routière

La Police Municipale réalise des actions de prévention inopinées visant à prévenir et protéger l'ensemble des usagers de la route (automobilistes, cyclistes, piétons...). Elle veille ainsi à réduire les dangers et les accidents sur le territoire en sensibilisant la population. Néanmoins, elle est habilitée à sanctionner la plupart des infractions au Code de la Route, elle peut également, lors d'une infraction, soumettre l'automobiliste à un dépistage d'alcoolémie ou de produits stupéfiants sur l'accord de l'Officier de Police Judiciaire.

La Police Municipale mène des campagnes de prévention au sein des écoles élémentaires et secondaires, sur demande des directeurs d'établissements scolaires.

« Citoyens Vigilants »

La ville de Marcq-en-Barœul invite tous ses habitants à se comporter en citoyens vigilants et bienveillants et à se rendre acteur de leurs propre sécurité en signalant tous les faits inhabituels (véhicule suspect, démarchage à domicile, tentative de cambriolage...) et d'une manière générale à rester vigilants à l'égard de leur voisinage. N'hésitez pas à appeler les services de police (reportez-vous au dos de la brochure).





Un travail mené en partenariat avec la Police Nationale

La Police Municipale de Marcq-en-Barœul œuvre dans un esprit de prévention et de proximité auprès de la population. Elle travaille en étroite collaboration avec la Police Nationale. Ainsi, des contacts journaliers sont établis entre les deux Chefs de police afin que des mesures, instructions et consignes similaires soient transmises aux équipes.

La distinction entre les deux services de forces de l'ordre s'établit sur les missions administratives et judiciaires. C'est la Police Nationale qui gère le dépôt et le suivi des plaintes, mène les investigations et traite les dossiers qui lui sont transmis par le parquet de Lille. Ces missions ne font pas partie des attributions de la Police Municipale.

Régulièrement, l'Adjoint au Maire délégué à la Tranquillité Publique, le Chef de service de la Police Municipale et le Capitaine de la Police Nationale se réunissent pour faire le point sur les dossiers en cours.



Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Cette instance privilégiée de concertation sur les priorités en matière de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance est présidée par le Maire. Elle se compose de membres de droit (le Préfet, le Procureur de la République et un représentant du Conseil Général) ainsi que des institutions et organismes publics ou privés concernés afin de mener une réflexion et une action concertées pour trouver des axes d'amélioration.

Les cellules de veille permettent l'élaboration de stratégies coordonnées de lutte contre la délinquance, l'échange d'informations sur les actes commis sur la commune et les moyens mis en œuvre pour y répondre, ainsi que la promotion d'initiatives en matière de prévention.

Rappel à l'ordre

Le Maire est investi d'un pouvoir de police. Avec l'Adjoint en charge de la Tranquillité Publique, il peut convoquer, après accord du Procureur de la République, une personne majeure ou mineure coupable d'incivilité dans le cadre d'un Rappel à l'Ordre.

Opération « Tranquillité Vacances »

Sur simple formulaire rempli au commissariat, chacun peut voir son domicile surveillé par les policiers nationaux ou municipaux lors de ses vacances, pendant une durée maximale de 3 semaines consécutives. Cette surveillance est effectuée par des patrouilles qui viennent régulièrement sur place au cours de la période souhaitée, et ce afin de détecter les anomalies.



VOUS PARTEZ EN VACANCES ?

Signalez votre absence
aux services de police.

Une police de proximité organisée
pour prévenir les risques

1 CENTRE
DE SUPERVISION URBAIN



4 VÉHICULES



5 MOTOS



DES ARMES



PISTOLETS SEMI-AUTOMATIQUES,
FLASHBALLS, BÂTONS DE DÉFENSE
ET BOMBES LACRYMOGÈNES

1 RADAR PÉDAGOGIQUE



2 RADARS JUMELLES



24 POLICIERS MUNICIPAUX

12 GARDES URBAINS ET 1 AGENT D'ACCUEIL

**LES POLICIERS MUNICIPAUX
BÉNÉFICIENT D'ENTRAÎNEMENTS
COMPARABLES À CEUX DE LA
POLICE NATIONALE ET SONT
DOTÉS D'ÉQUIPEMENTS
PERFORMANTS**



En cas d'urgence, 24h/24

Police Secours

17

Commissariat de Police Nationale de Marcq-en-Barœul

89 rue Raymond Derain - Tél. 03 20 66 20 00

Ouvert en permanence.

Permanence plaintes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h – En dehors de ces horaires, rendez-vous à l'Hôtel de Police, 19 rue Marquillies à Lille.

Police Municipale de Marcq-en-Barœul

111 avenue Foch

03 20 45 43 36

Du lundi au samedi de 8h à 23h, dimanche jusque 11h et **patrouille de nuit 7 nuits/7**.

En dehors de ces horaires, appelez le 17.

Pour toutes autres demandes (objets trouvés, opération «Tranquillité Vacances»...), l'accueil est ouvert de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

GARE AUX ESCROQUERIES !

Démarchage à domicile, fausses publicités, fausses plaquettes de numéros utiles, faux recensements, faux calendriers...

La Mairie ne cautionne aucun démarchage à domicile. Évitez de signer tout document, et contactez la Police Municipale au 03 20 45 43 36